

**AVIS n° 2009/06-03**  
**relatif à l'habilitation de l'École Centrale de Marseille**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

- Vu la demande présentée par l'École Centrale de Marseille dans le cadre de l'habilitation périodique des écoles du Sud Est,
- Vu le rapport établi par P. MASSÉ (rapporteur principal), R.P. MARTIN, J.M. SIWAK, P.E. BOST, (membres de la CTI), présenté lors de la séance plénière du 9 juin 2009

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis**

L'école est un Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel. Elle a été créée en 2003 en tant qu'École Généraliste d'Ingénieurs de Marseille (EGIM) devenue École Centrale de Marseille en 2006.

C'est une école en trois ans, elle a diplômé 147 ingénieurs lors de la promotion 2008 et en a recruté 217 en première année en 2008. Elle est le résultat de la fusion de quatre formations :

- ENSPM (Physique) ancien EPA rattaché à l'Université Aix-Marseille III (en 2003),
- ENSSPICAM (Chimie) ancienne école interne de l'Université Aix-Marseille III (en 2003),
- ESM2 (mécanique) composante interne de l'Université Aix-Marseille II (en 2003),
- ESIM (généraliste) école consulaire de la CCI Marseille Provence (en 2004).

L'école forme des ingénieurs généralistes, capables d'exercer tous les métiers de l'ingénieur, et d'évoluer en entreprise ou organisme dans les contextes et les situations les plus variées. Les activités plus particulièrement visées sont la conception, la réalisation, la mise en œuvre et le maintien en conditions opérationnelles de produits, de process et de systèmes dans des situations d'entreprises fortement évolutives, nécessitant une forte capacité d'adaptation.

**Les points forts de l'école sont :**

- L'appartenance au réseau des Écoles Centrales,
- Les relations fortes et pérennes avec les entreprises,
- Des partenariats de recherche dynamiques,
- Le fort soutien des collectivités locales.

**Les points faibles sont :**

- Des locaux encore mal adaptés à la formation et peu visibles.
- Des relations internationales en développement mais pas encore confortées.
- Une démarche qualité encore globalement insuffisante et non homogène par rapport à l'ensemble du cursus.
- Un référentiel métier pas assez structuré et détaillé.

Après délibération, la Commission des titres d'ingénieur donne un **avis favorable au renouvellement pour six ans** à compter de la rentrée 2009 de l'habilitation de l'École Centrale de Marseille à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École Centrale de Marseille*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

avec les **recommandations suivantes** :

- Veiller à la qualité du recrutement des élèves
- Poursuivre le développement de la formation par projets
- Réduire la durée de la formation encadrée à 2 000 heures
- Harmoniser la démarche qualité
- Affiner le référentiel de compétences
- Développer la politique internationale
- Mettre en place la VAE.

Le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE Master pourra être attribué au diplôme de l'école, sur demande de l'établissement à la CTI.

Délibéré en séance plénière à Neuilly sur Seine, le 9 juin 2009

Le président



Bernard REMAUD